



Une Force pour le Vivant

Gérard CHAROLLOIS

Président de CVN, <http://gerardcharollois2017.fr>

vous attend le **15 octobre 2016** à 14h, à Paris
AGECA, 177 rue de Charonne 75011 Paris
(Métro : Ligne 2 Alexandre Dumas)

Pour soutenir son combat politique :
« **Une force pour le vivant** »

**10 priorités pour la protection des animaux,
de la nature et de la biodiversité :**

1. **Abolition de la corrida**
2. **Abolition de la chasse**
3. **Interdiction du piégeage et de la vènerie souterraine**
4. **En finir avec l'élevage industriel et les abattoirs**
5. **Sauver les océans**
6. **Abolition de la vivisection**
7. **Interdiction des cirques et des spectacles utilisant des animaux**
8. **Préservation des milieux naturels**
9. **Création d'un ministère de la protection animale et de la préservation de la nature**
10. **Adoption d'un loi instituant un véritable statut de l'animal**

« Toute vérité franchit trois étapes : d'abord elle est ridiculisée. Ensuite elle subit une forte opposition... Puis elle est considérée comme ayant toujours été une évidence ».

Arthur Schopenhauer

Ne pas jeter sur la voie publique. Article L541-10-1 du code de l'environnement.

Une force pour le vivant !

« *L'écologie biocentriste est un universalisme. Elle consiste à placer le vivant – tout le vivant – au centre de notre civilisation. Elle bouleverse donc les valeurs de la vieille philosophie anthropocentriste qui, au nom de la rentabilité, de la productivité et de la croissance, tyrannise et persécute non seulement la majeure partie de l'humanité, mais aussi la faune et la flore et menace les grands équilibres naturels* ». Gérard CHAROLLOIS.

1. ABOLITION DE LA CORRIDA : Torture et mort spectacle, la corrida n'est qu'un paroxysme de sadisme ! Jouir de voir souffrir et agoniser un animal, révèle un aspect bien inquiétant de l'humain. Son abolition représenterait une avancée de civilisation. Nous rejeterons ce spectacle dans la poubelle de l'Histoire où gisent déjà les combats de gladiateurs, les sacrifices humains, le bûcher, la torture, l'esclavagisme et la peine de mort...

2. ABOLITION DE LA CHASSE : Mort loisir, passe-temps sordide, la chasse est l'acte par lequel un homme tue un animal par plaisir. Comment accepter que l'on puisse consacrer ses loisirs à traquer, mutiler, tuer des êtres sensibles qui ne demandent qu'à vivre libres dans leur espace naturel ? Il faut abolir la chasse, école criminelle de violence et de mépris de la vie.

3. INTERDICTION DU PIEGEAGE ET DE LA VENERIE SOUTERRAINE : Pour assouvir leurs appétits meurtriers des piègeurs agréés massacrent renards et mustélidés, corvidés et ragondins, au prétexte ridicule d'une « gestion de la faune sauvage » ! Or, les naturalistes savent bien que les espèces persécutées sont, au contraire, parmi les plus utiles aux équilibres naturels. Les piégeages, déterrages, enfumages ne sont que des activités récréatives et sadiques qui se dissimulent sous le fallacieux prétexte de la régulation. Sans attendre, il convient de les abolir et d'instaurer une protection intégrale et efficace de tous les carnivores sauvages.

4. EN FINIR AVEC L'ELEVAGE INDUSTRIEL ET LES ABATTOIRS : L'obsession d'une alimentation carnée et le culte de la grande distribution incitent les éleveurs à concentrer toujours plus leur production de viande, ce qui condamne les animaux prisonniers, entassés, entravés, à des conditions de vie inqualifiables que le consommateur n'imagine même pas ! Il faut d'urgence interdire l'élevage industriel et réorienter les éleveurs vers une production végétale alternative.

Une telle reconversion rendrait inévitable la fermeture rapide des abattoirs. Qu'il soit rituel ou non, l'abattage industriel représente une horrible fin de vie pour tous les animaux d'élevage. L'obligation de rentabilité, les cadences infernales, souvent aggravés par les pires brutalités, font des abattoirs des centres de torture de masse qu'une civilisation digne de ce nom ne peut pas tolérer. Au lieu d'égorger dans les hurlements et les odeurs pestilentielles, les employés des abattoirs cultiveraient fruits et légumes au calme et au grand air...

5. SAUVER LES OCEANS : L'évolution de la technologie permet depuis la fin des années 1980 le « chalutage profond » : d'immenses câbles en acier reliés par d'étroits filets de nylon ratissent les fonds marins jusqu'à 1800m de profondeur, et détruisent ainsi, par une sorte de « déforestation et de désertification sous-marine aveugle », le plus grand réservoir de biodiversité du monde. Sur les centaines d'espèces remontées dans les filets, trois seulement sont exploitées commercialement. Tout le reste est rejeté à la mer, mort. Le déclin des espèces marines les plus fragiles est vertigineux. Aujourd'hui, l'ultra efficacité du monde technologique détruit l'ultra vulnérabilité du monde biologique. Il est urgent d'interdire le chalutage profond, qui est la méthode de pêche la plus subventionnée et la plus destructrice de l'Histoire !

6. ABOLITION DE LA VIVISECTION : L'expérimentation sur les animaux est une pratique abjecte faussement prétextée par un intérêt scientifique ou médical. Il est temps de généraliser la simulation numérique et de mettre fin aux laboratoires de torture animale qui financent les trafics les plus sordides.

7. INTERDICTION DES CIRQUES ET DES SPECTACLES UTILISANT DES ANIMAUX : Les cirques et les spectacles aquatiques privent les animaux de liberté et les soumettent à un dressage intensif et contraignant fondé sur la captivité, la brutalité et le rapport de force. Tous les animaux sauvages doivent pouvoir évoluer librement dans leur milieu naturel.

8. PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS : La reconstitution des corridors écologiques qui ont été amputés par l'urbanisation et la construction des axes routiers est essentielle à la revitalisation de la faune sauvage. Une obligation de préservation des milieux naturels et des zones de biodiversité devrait être imposée à toutes les collectivités territoriales.

9. CREATION D'UN MINISTERE DE LA PROTECTION ANIMALE ET DE LA PRESERVATION DE LA NATURE : Seule une administration d'Etat dotée d'un nombre suffisant d'agents compétents et de vétérinaires agréés, adossée au riche tissu associatif qui est le nôtre, est apte à faire respecter les droits élémentaires du monde animal, à préserver nos espaces naturels et à lutter efficacement contre les lobbies mortifères de la chasse et de la commercialisation du vivant.

10. ADOPTION D'UNE LOI INSTITUANT UN VERITABLE STATUT DE L'ANIMAL : En dépit de l'évolution récente du code civil, les animaux dits « domestiques » sont toujours considérés comme des « biens meubles » dont on peut – juridiquement – disposer comme des objets. Par ailleurs, les animaux sauvages, d'élevage ou domestiques ont des statuts différents. Ce qui est une aberration. Seule une « loi » universelle, anti-speciste et protectrice aurait le pouvoir d'étendre enfin aux animaux les droits élémentaires qu'il convient d'accorder à toute espèce vivante.